



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040679

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/02/2026 11H13 C:005360 I:17306
V/REF : 1050787
V/Email reçu le Mardi 10/02/2026 a 11H13

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 04611
IMMEUBLE : LE JUTTET -4611
1BIS, RUE LOUIS JUTTET
.
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Vaulx en Velin, le 21 Avril 2026

Référence Marché: M_230809003-1
LOCALISATION : ALLEE N1 JUTTET -
MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGES DE PLUSIEURS PORTES ACCES CAGE ESCALIER
5EME ÉTAGE
4EME ÉTAGE
3EME ÉTAGE
2EME ÉTAGE
RDC + LOCAL ENTRETIEN (CLÉ SOUS PASS 1)
SOUS SOL -1 ET -2
Donneur d'ordre : M. M. BOUCHET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 13/02/2026 A 13H30 :
REGLAGE DE 8 PORTES ET FERME-PORTES
- 5EME ETAGE :
REGLAGE FERME-PORTE - GRAISSAGE PORTE

- 4EME ETAGE :
REGLAGE FERME-PORTE - GRAISSAGE PORTE

- 3EME ETAGE :
REGLAGE FERME-PORTE - RAJOUT VIS MANQUANTES SUR PAUMELLE PORTE

- 2EME ETAGE :
REGLAGE FERME-PORTE - GRAISSAGE PORTE

- LOCAL ENTRETIEN :
RIEN A SIGNALER

- SOUS-SOL -1 :
REGLAGE FERME-PORTE - GRAISSAGE PORTE

- SOUS-SOL -2 :

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

REGLAGE FERME-PORTE - GRAISSAGE PORTE

POUR LE REZ-DE-CHAUSSEE, L'INTERVENTION D'UN SECOND PERSONNEL EST
NECESSAIRE POUR DEGONDER ET RABOTER LA PORTE QUI FROTTE AU SOL

LE 20/02/2026 A 07H45 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
REZ-DE-CHAUSSEE :
- DEGONDAGE PORTE
- RAJOUT DE VIS SUR LES 3 PAUMELLES
- REMISE EN PLACE DE LA PORTE
- MISE EN PLACE DE PLAQUES DE PROPRETE SUR CHAQUE COTE
- REFIXATION REGLAGE FERME-PORTE

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 22/02/26 a 12H54 M. M. BOUCHET

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,87	56,87
8,00	MS00022-Reglage ferme porte hydraulique	1	82,72	661,76
8,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	1	51,70	413,60
1,00	MS00022-Reglage ferme porte hydraulique	2	82,72	82,72
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	2	51,70	51,70
TOTAL H.T.				1266,65
T.V.A. a 10,00%				126,66
TOTAL T.T.C.En EURO				1393,31

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040679

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1050787 du 10/02/2026

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

RUE LOUIS JUTTET

69410 CHAMPAGNE AU MONT D OR

Référence de la Demande

THCMEIPCI Txv hors contra Menuiseries int Partie cne int.

04611-00001

CHAMPAGNE AU MONT D OR

03-EE-2212-ENT-61517400

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 25/02/2026

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,87	56,87	5,69	62,56
MS00022 Réglage de ferme porte hydraulique graissage des paumelles, pulvérisation de poudre, graphite sur pêne dormant, gâche et canon de serrure, réglage vitesse de fermeture, avec remplacement éventuel du bras, y compris toutes sujétions Réglages de plusieurs portes accès escalier: 5ème étage 4ème étage 3ème étage 2ème étage RDC + local entretien (clé sous pass 1) sous sol -1 et -2	7,00	82,72	579,04	57,90	636,94

Total H.T.	635,91
Total TVA	63,59
Total TTC	699,50

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 1050787 du 10/02/2026

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par BOUCHET Maxime le 10/02/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **RUE LOUIS JUTTET 69410 CHAMPAGNE AU MONT D OR**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **10/02/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1050787